

**Assemblée générale**

Soixante-cinquième session

Documents officiels

Distr. générale  
2 décembre 2010  
Français  
Original : anglais

---

**Troisième Commission****Compte rendu analytique de la 11<sup>e</sup> séance**

Tenue au Siège, à New York, le mardi 12 octobre 2010, à 15 h 5

*Président :* M<sup>me</sup> Melon (Vice-Présidente) . . . . . (Argentine)  
*Puis :* M. Tommo Monthe (Président) . . . . . (Cameroun)

**Sommaire**Point 28 de l'ordre du jour : Promotion de la femme (*suite*)

- a) Promotion de la femme
- b) Suite donnée aux textes issus de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

10-57603X (F)

**Merci de recycler**

*En l'absence de M. Tommo Monthe (Cameroun), M<sup>me</sup> Melon (Argentine), Vice-Présidente assume la présidence.*

*La séance est ouverte à 15 h 5.*

**Point 28 de l'ordre du jour : Promotion de la femme (suite) (A/65/336)**

**a) Promotion de la femme (suite) (A/65/38, 208, 209, 268, 218, 334 et A/65/354-S/2010/466)**

**b) Suite donnée aux textes issus de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale (suite) (A/65/204 et A/C.3/65/L.7)**

1. **M. Benmehidi** (Algérie) fait remarquer que la féminisation de la pauvreté, la prévalence de la maternité maternelle, la violence à l'égard des femmes, les stéréotypes sexistes et la violence sexuelle sont autant d'obstacles qui entravent les avancées vers l'égalité des sexes et la réalisation des objectifs et engagements mondiaux dans les domaines de la paix et de la sécurité, du développement et des droits de l'homme.

2. La confluence des crises financière, économique, énergétique et alimentaire est venue exacerber les inégalités et la discrimination auxquelles les femmes sont exposées, en particulier, celles vivant en zones rurales. Au regard de la complexité de cette situation, l'aide de la communauté internationale demeure essentielle afin d'intensifier l'assistance nécessaire aux pays en développement pour préserver leur stabilité économique et sociale, ainsi que les intérêts fondamentaux des femmes et des enfants.

3. Depuis que l'Algérie a adhéré à la Convention pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, en 1996, le Gouvernement algérien s'est employé à amender toute une série de lois et de textes pour éliminer toutes les dispositions discriminatoires à l'égard des femmes. Ainsi, la Constitution a été révisée afin de faciliter leur accès à des postes élus et leur participation effective au processus de prise de décisions.

4. Le Code de la famille a connu aussi des amendements substantiels visant plus d'égalité dans les relations familiales et dans les responsabilités parentales. La traite des êtres humains a été

criminalisée et la loi relative à l'organisation pénitentiaire a été réformée. L'Algérie a également retiré la réserve qu'elle avait formulée en ce qui a trait à l'alinéa 2 de l'article 9 de la Convention.

5. La parité entre les filles et les garçons dans les écoles est presque atteinte. L'Algérie s'est aussi employée à améliorer la couverture sanitaire d'où la baisse du taux de mortalité maternelle qui était, en 1999, de 117 pour 100 000 naissances vivantes contre 86 pour 100 000, en 2008. De même, le taux de mortalité infantile a baissé de 142 pour 1 000 en 1970 à 23,9 pour 1 000 en 2008. Ces indicateurs et d'autres, analogues, prouvent que l'Algérie entend vraiment promouvoir et protéger les droits des femmes.

6. **M<sup>me</sup> Werdaningtyas** (Indonésie) dit que les nombreuses études accomplies en 2010 sur les progrès réalisés pour atteindre les buts en matière d'égalité, de développement et de paix pour toutes les femmes ont fait ressortir que l'égalité des sexes est une condition préalable fondamentale du développement. Toutefois, malgré certains progrès encourageants, des inégalités persistent entre les femmes et les hommes. Il faut s'attaquer aux causes premières de ces inégalités, notamment la pauvreté, les préjugés et les conflits, en adoptant des stratégies axées sur l'action, enfin, des approches prenant en compte la problématique hommes-femmes pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. La création de la nouvelle Entité des Nations-Unies pour l'égalité et l'autonomisation de la femme (ONU-Femmes) constitue un pas en avant en direction du renforcement de l'engagement politique et du multilatéralisme nécessaires pour favoriser l'égalité des sexes et la promotion de la femme. ONU-Femmes devrait s'occuper avec équité des problèmes d'égalité des sexes tant dans les pays développés que dans ceux en développement, compte tenu des différents besoins et capacités de chaque État Membre.

7. La Stratégie mondiale pour la santé des femmes et des enfants est un autre catalyseur de la coopération internationale. Les priorités nationales de l'Indonésie en matière de santé sont fondées sur les objectifs 4 et 5 du Millénaire en matière de développement. Elles sont le reflet de l'esprit et des objectifs de cette nouvelle stratégie.

8. Les efforts de l'Indonésie pour favoriser la promotion de la femme et donc le développement social, conformément à la Déclaration sur l'élimination

de la violence contre les femmes dans la région de l'Association des nations d'Asie du Sud-Est (ASEAN), comprennent les décrets présidentiels émis pour accélérer la concrétisation des priorités nationales en matière de développement de 2010 et promouvoir la justice dans le programme national de développement. Des politiques et des programmes destinés à réduire les inégalités entre les sexes ont été mis en place à l'échelon ministériel et l'on a introduit des mesures visant à intégrer une démarche antisexiste dans les activités de planification et de budgétisation des autorités régionales. Des programmes d'habilitation communautaires ont été implantés dans des régions urbaines et sous-développées pour aider les femmes pauvres. Une législation destinée à lutter contre la violence familiale a permis d'accroître la sensibilisation de la population à l'égard de cette violation des droits de l'homme, et des normes minimales ont été instaurées en matière de protection des services fournis aux femmes et aux enfants victimes de violence. Un appel a été lancé en vue d'inciter les États Membres à collaborer plus étroitement pour lutter contre la traite des êtres humains et prendre des mesures coordonnées avec les multiples intéressés aux questions des sexes.

9. **M. Cuello Camilo** (République dominicaine) dit qu'étant donné sa longue tradition de lutte en faveur de l'égalité des sexes, son pays a été fier d'accueillir le siège de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme (INSTRAW). Cet accueil a duré de la création de cet institut, en 1983, à sa dissolution récente pour l'incorporer à la nouvelle Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes). Il est important que la recherche et la formation dont il s'agit se fassent dans des pays en développement car ces derniers sont confrontés avec des obstacles majeurs qui s'opposent à la promotion des femmes. L'orateur pense que la centralisation des activités de formation et de recherche de cette nouvelle entité continuera à se faire à Saint-Domingue. Il espère aussi que le travail d'ONU-Femmes aura de plus grandes répercussions qu'auparavant, grâce à un financement stable et à un personnel permanent efficace.

10. Son Gouvernement a joué un rôle clef en créant des chances égales d'emploi pour les hommes et les femmes, grâce à une réforme des institutions et de la politique publique qui fut à la base du développement social. Un conseil national a été institué pour financer

et conseiller les micro-, petites et moyennes entreprises. Par ailleurs, dans tout le pays, des centres de formation professionnelle et technique proposent des cours dans des domaines traditionnels et non-traditionnels.

11. Afin d'aider les jeunes femmes à sortir du cycle de la pauvreté, des progrès ont été accomplis en appliquant des politiques destinées à réduire le nombre de grossesses d'adolescentes au moyen d'une éducation pertinente et d'un meilleur accès aux contraceptifs. Parmi les autres faits nouveaux d'importance, il faut signaler l'intégration de l'égalité des sexes au sein de tout le système national de santé dans le cadre du plan décennal (2006-2015) du Ministère de la santé, et l'adoption de mesures d'ensemble pour éliminer toutes les formes de violence sexiste.

12. Le Comité interinstitutions pour la protection des femmes migrantes (CIPROM) est chargé de coordonner les actions de tous les organismes qui participent à la lutte contre la traite des personnes et les migrations irrégulières. La République dominicaine participe activement aux forums internationaux sur cette question et offre du soutien aux victimes de cette traite par l'entremise du centre d'orientation intégrale.

13. La nouvelle constitution de la République dominicaine promet une vraie égalité entre les hommes et les femmes, et l'on espère qu'un jour cette promesse deviendra une réalité.

14. **M<sup>me</sup> Ferry** (Monaco) dit qu'il est important de relever les défis qui font obstacle à la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing et des objectifs du Millénaire pour le développement. Investir dans les femmes contribue à une croissance économique durable, à l'élimination de la pauvreté et à la réalisation d'un développement durable et à long terme. ONU-Femmes aidera les États Membres à atteindre ces objectifs en fournissant des conseils et une assistance technique, ainsi qu'en assurant une coordination entre les divers intervenants chargés d'exercer des activités sur le terrain.

15. L'oratrice se réjouit du lancement de la Stratégie mondiale pour la santé des femmes et des enfants. La politique de coopération internationale de son Gouvernement finance dans les pays les moins développés des activités liées à la construction d'infrastructures hospitalières et de dispensaires, à la formation de personnel soignant en vue de prévenir,

lutter et traiter des maladies comme la drépanocytose, le paludisme et le VIH/sida. À la suite de programmes de sensibilisation et d'un engagement politique d'agir, des progrès notoires ont été réalisés afin de prévenir la fistule obstétricale. Le Gouvernement monégasque a aussi financé des programmes pour améliorer l'accès à l'éducation, à la formation professionnelle et au microcrédit afin d'aider les femmes à jouer un rôle actif dans la société.

16. Comme le Rapporteur spécial sur la violence à l'égard des femmes, ses causes et ses conséquences l'a rappelé, la violence sexiste ne connaît ni frontière, ni classe sociale, ni religion. Afin de remédier à ce problème, le Gouvernement monégasque a récemment déposé un projet de loi visant à renforcer les mesures juridiques pour la prévention et la répression de toutes les formes de violence contre les femmes, les enfants et les personnes souffrant d'un handicap, y compris les crimes commis au nom de l'honneur, les mutilations génitales féminines et les mariages forcés.

17. **M. Loayza Barea** (État plurinational de Bolivie) dit que d'importants progrès ont été réalisés en matière de politique relative à l'égalité des sexes pour aider les Boliviennes, surtout celles des zones rurales et qui appartiennent aux communautés autochtones. Cependant, les femmes autochtones continuent à faire les frais de la discrimination et de la ségrégation sociale. L'orateur lance un appel pour que le travail domestique non rémunéré des femmes soit reconnu à titre de responsabilité sociale partagée et de contribution très importante des femmes au développement, car ce travail atténue les conséquences négatives des crises actuelles.

18. Son Gouvernement a pris à tous les niveaux des mesures afin de prévenir et d'éliminer la violence à l'égard des femmes et de leur permettre de jouir pleinement de tous leurs droits fondamentaux. Or, pour que les femmes puissent exercer ces droits fondamentaux, il est essentiel de respecter l'égalité des sexes. Le Conseil des droits de l'homme a félicité le Gouvernement bolivien des progrès qu'il a permis de faire en matière d'égalité des chances pour tous, comme l'illustre le fait que 50 % des postes ministériels sont aujourd'hui détenus par des femmes, notamment autochtones; par ailleurs, 45 % des sénateurs et 23 % des députés sont aussi des femmes. La Constitution comprend aussi 25 articles relatifs à l'égalité des sexes, outre ceux qui garantissent d'autres droits, afin de favoriser la participation des femmes

dans tous les domaines: de nature politique, économique ou sociale. De plus, la Constitution reconnaît le droit des femmes d'être propriétaires de richesses naturelles et foncières. Enfin, avec l'aide des médias, l'on s'efforce d'informer toutes les personnes de sexe féminin de leurs droits et de leurs responsabilités, ainsi que de promouvoir une image positive des femmes et de l'égalité des sexes dans leur vie tant publique que privée.

19. La Constitution a aussi institué le droit des Boliviennes à recevoir des soins obstétricaux gratuits et sûrs, compte tenu des différentes conceptions et pratiques culturelles à cet égard. Grâce aux revenus qu'il retire de ses ressources naturelles nationalisées, le Gouvernement a mis sur pied le système des bons pour mère et enfant, qui a permis de venir en aide à 550 000 femmes et enfants en 2010.

20. **M. Badji** (Sénégal) déclare que les participants à la récente Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale sur les objectifs du Millénaire pour le développement ont pris note des avancées significatives en vue d'atteindre l'objectif 3, mais qu'il reste encore beaucoup à faire pour y parvenir. La participation des femmes est indispensable au développement national. Pourtant elles sont encore sous-représentées dans les sphères de la vie économique et quasi-exclues des processus de prise de décisions. Enfin, les femmes sont souvent reléguées à un rôle marginal dans les domaines de l'éducation et les forums communautaires.

21. La création d'ONU-Femmes a été essentielle pour améliorer la cohérence et harmoniser l'action des organismes des Nations Unies dans le domaine de la promotion de la femme; aussi, l'orateur espère-t-il que cette entité remobilisera la communauté internationale et incitera les États Membres à intégrer les questions relatives aux sexospécificités dans toutes leurs stratégies de développement.

22. Il est inacceptable qu'au XXI<sup>e</sup> siècle, les droits fondamentaux des femmes continuent à être violés. Le Sénégal est déterminé à lutter contre la violence à l'égard des femmes par le biais de campagnes de sensibilisation, de l'éducation et de la législation. Il accueille avec satisfaction la Stratégie mondiale pour la santé des femmes et des enfants, ainsi que l'important financement consenti par les pays du G-8, lors de leur dernière rencontre. La loi sur la parité des sexes, adoptée en mai 2010, instaure la parité absolue

hommes-femmes dans toutes les institutions totalement ou partiellement électives. D'autres initiatives ont été prises dans les domaines politique, législatif et constitutionnel; enfin, de nouveaux progrès ont été réalisés, entre autres, pour faciliter l'accès des femmes à la justice, à l'éducation, à l'emploi et aux soins de santé, entre autres.

23. **M<sup>me</sup> Millard-White** (Trinité-et-Tobago) dit que son Gouvernement cherche particulièrement à atteindre l'objectif du Millénaire pour le développement relatif à l'égalité des sexes et à l'autonomisation de la femme. Une campagne de mobilisation et d'éducation de la population entreprise dans ce domaine s'est traduite par un projet de politique nationale sur l'égalité des sexes et le développement, qui a reconnu la nature transversale des questions relatives à l'égalité des sexes et déterminé des mesures à prendre en vue d'une intégration complète des apports des femmes au développement national. L'élection de la première femme premier ministre du pays, Kamla Persad-Bissessar, constitue le meilleur exemple de l'autonomisation des femmes à Trinité-et-Tobago.

24. Le Gouvernement trinidadien continue à multiplier les initiatives pour éliminer la violence sexiste, accroître la compréhension par les femmes et les hommes de leurs droits et responsabilités aux termes de la loi, et améliorer les correctifs pour redresser la situation en cas d'abus. L'on a eu recours aux médias pour promouvoir l'égalité des sexes, la non-violence, le respect mutuel et la compréhension entre les sexes. Les émissions de radio et de télévision intitulées « Gender on your agenda » (La sexospécificité à l'ordre du jour) se sont révélées particulièrement utiles: elles ont mis l'accent sur le rôle important que les hommes doivent jouer pour faire de l'égalité des sexes une réalité. Des programmes de sensibilisation à l'importance de cette égalité ont été institués à l'intention du personnel déterminant qui travaille dans les médias, les tribunaux, la police, les services sociaux et d'autres institutions.

25. Le Gouvernement trinidadien s'est engagé à faire respecter l'égalité des sexes au moyen d'une législation sur l'égalité des chances. Les droits pénal, civil et administratif dans les domaines du mariage, de la violence familiale, de l'aide et des conseils juridiques, de la maternité, des relations de concubinage, de la famille, des infractions à caractère sexuel, ainsi que de la santé et la sécurité au travail contiennent des

mesures visant à la prévention, la répression et l'élimination de la violence contre les femmes.

26. Quelque 50 programmes destinés aux femmes à faible revenu et en chômage dispensent une formation en matière d'agriculture, de tourisme et de soins aux personnes âgées, ainsi que dans des secteurs non traditionnels comme la construction et la sûreté. La participation des femmes à des postes de direction et de décideurs d'envergure nationale a augmenté. Au sein de la chambre basse du Parlement, 28,6 % des sièges étaient occupés par des femmes en 2010, contre 11,1 % en 2001. Par ailleurs, des femmes occupent des postes de direction et de décideurs dans des institutions financières des secteurs tant privé que public.

27. L'instruction primaire est universelle. Les garçons et les filles ont un accès égal à l'enseignement secondaire et postsecondaire. Un nombre plus élevé de personnes de sexe féminin que de sexe masculin obtiennent un diplôme de ces deux types d'enseignement, mais encore faut-il que cette réalité se traduise par une représentation égalitaire des deux sexes dans les emplois à tous les niveaux. Or une amélioration est nécessaire à cet égard.

28. Les services hospitaliers sont aisément accessibles et gratuits, mais les problèmes de santé demeurent une entrave à la promotion et à l'autonomisation des femmes, surtout étant donné le rôle joué par les femmes à titre de soignantes des membres malades de leur famille. Les États membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) ont appelé l'attention de l'Assemblée générale sur l'incidence néfaste des maladies non transmissibles sur la promotion des femmes en septembre 2009. Dans sa résolution 64/265 sur la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles, l'Assemblée générale constate l'incidence socioéconomique des maladies non transmissibles sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et décide de tenir une réunion de haut niveau sur ces maladies en 2011.

29. **M<sup>me</sup> Blum** (Colombie) dit qu'il y a quinze ans, le *Rapport mondial de 1995 sur le développement humain* du Programme des Nations Unies pour le développement a le premier souligné le rôle des questions de sexospécificités pour le développement. Certes, beaucoup a été fait depuis lors pour égaliser les chances des personnes des deux sexes, mais il reste aussi beaucoup de choses à faire. À l'échelon multilatéral, les efforts en cours se sont traduits par

plusieurs documents clefs en 2010: l'examen de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, la résolution de la Commission de la condition de la femme sur l'autonomisation économique des femmes, enfin, les résolutions du Conseil des droits de l'homme sur la mortalité et la morbidité maternelles évitables et les droits de l'homme, d'une part, et sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, d'autre part.

30. En Colombie, les principes de la parité des sexes et de l'égalité des chances pour les hommes et les femmes sont enchâssés dans la Constitution. Le Bureau du conseiller présidentiel sur l'égalité des sexes joue un rôle marquant dans les activités destinées à la promotion de la femme. La discrimination positive dans le domaine de l'emploi et du développement des entreprises s'appuie sur des programmes de prêt et de formation destinés aux femmes micro-entrepreneurs, sur la *Banca de Oportunidades*, (banque spécialisée dans le microcrédit), ainsi que sur des foires nationale et régionales de micro-entreprises. Le Gouvernement colombien met aussi au point avec des syndicats et des entreprises privées un « ordre du jour pour établir l'égalité en matière de travail » qui exige l'adoption de mesures visant à assurer la présence des femmes sur les lieux de travail. Dans le domaine de la prévention de la violence contre les femmes, il œuvre avec des organismes de coopération internationale pour mettre sur pied un programme destiné à enseigner aux femmes leurs droits; de plus, il a créé un bureau pour coordonner les efforts de services gouvernementaux prestataires de services aux femmes victimes de violence. Il a aussi promulgué des lois qui visent à prévenir la violence sexuelle dirigée contre les enfants et à soigner les victimes de cette violence en alourdissant les peines pour exploitation sexuelle d'enfants et d'adolescents et en prévenant la violence contre les femmes.

31. La Colombie se réjouit de la création d'ONU-Femmes, organisme auquel on a fait appel pour établir non seulement un ordre du jour transversal afin d'autonomiser les femmes au sein du système des Nations Unies, mais encore un programme cohérent et efficace destiné à promouvoir la condition féminine dans le monde entier.

32. **M<sup>me</sup> Muhimpundu** (Burundi) dit que le Burundi a non seulement souscrit à la Déclaration universelle des droits de l'homme et à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à

l'égard des femmes, mais encore qu'il réaffirme les principes de ces instruments dans sa Constitution. Son pays œuvre, secteur par secteur, pour éliminer les obstacles à la promotion de la femme, notamment les violences sexuelles. Avec l'aide des organismes des Nations Unies et d'autres organisations non gouvernementales, le Gouvernement burundais élabore une stratégie nationale multisectorielle de lutte contre les violences faites aux femmes; il vient d'ailleurs de bénéficier d'un financement du fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour éliminer les violences faites aux femmes. Il est aussi en train de mettre en place un centre pilote de prise en charge intégrée des victimes de violence en raison de leur sexe. Les femmes occupent désormais 32 % des sièges à l'Assemblée nationale, 44 % des sièges au Sénat et 42 % des portefeuilles ministériels; de plus, des progrès ont été réalisés au niveau local grâce aux réformes électorales de 2009. Il semble également que les barrières culturelles s'amenuisent, mais malgré ces signes de progrès, de nouveaux défis se posent.

33. **M<sup>me</sup> Bhoroma** (Zimbabwe) dit que le Zimbabwe a mis l'objectif 3 du Millénaire pour le développement au centre de ses stratégies de développement. Malgré des circonstances difficiles, son pays puise encore beaucoup dans ses propres ressources afin de promouvoir l'égalité des sexes et d'autonomiser les femmes. Sa politique nationale relative aux sexospécificités continue à promouvoir le souci d'intégration d'une démarche antisexiste et, en 2009, son pays a présenté un rapport combiné sur son application de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

34. Cependant, en dépit de tous ses efforts, le Zimbabwe continue à être entravé par des stéréotypes sexistes omniprésents tels que la violence contre les femmes, leur sous-représentation dans les processus de prise de décisions, un manque de participation des hommes dans les discours progressistes, enfin une répartition inégale du travail non rémunéré entre les femmes et les hommes. Sa délégation pense que la clef pour dépasser la plupart de ces problèmes réside dans l'autonomisation économique des femmes.

35. Le Zimbabwe demeure engagé à collaborer avec tous les pays et toutes les parties intéressées afin de lutter contre la traite des femmes et des filles; il recherche activement à renforcer ce qu'il fait contre la traite des personnes, aux échelons national et sous-régional. Il se réjouit de l'adoption, en juillet 2010, du

Plan d'action mondial pour la lutte contre la traite des personnes.

36. Les mortalités maternelle et postnatale demeurent élevées au Zimbabwe. La délégation de l'oratrice lance un appel à la communauté internationale pour lui demander de contribuer à réduire le taux élevé de morbidité obstétricale, notamment de fistules obstétricales. L'on peut faire beaucoup pour éliminer ces fistules en améliorant le système de santé, en mettant un terme aux mariages d'enfants et en décourageant les grossesses d'adolescentes.

37. La délégation zimbabwéenne se félicite de l'institution d'ONU-Femmes; elle espère que l'instauration de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes demeureront des priorités au sein de cette nouvelle entité. Il faudrait donner à ONU-Femmes tous les moyens financiers et techniques nécessaires pour assurer l'application de programmes destinés à promouvoir la condition de la femme à l'échelon du pays. À ce sujet, la délégation zimbabwéenne prie instamment ONU-Femmes de renforcer en priorité les capacités pour recueillir, analyser et utiliser des données ventilées par sexe, âge et zone géographique, qui permettraient d'améliorer la planification des politiques et l'élaboration des programmes, ce dont on a un besoin urgent au Zimbabwe.

38. **M. Wolfe** (Jamaïque) dit que la Jamaïque est satisfaite de la création d'ONU-Femmes; elle espère que la transition se fera en douceur sans interruptions de programmes, lesquelles pourraient avoir des répercussions néfastes sur les pays en développement.

39. Malgré ses ressources restreintes et l'incidence de la crise économique et financière mondiale, la Jamaïque a fait des progrès dans un certain nombre de domaines, notamment en matière de collecte des données ventilées par sexe. Des efforts sont en cours pour éliminer les stéréotypes sexistes, les attitudes culturelles négatives et d'autres pratiques discriminatoires (par le biais de campagnes actuelles d'éducation du public pour lesquelles on recourt à des médias électroniques et imprimés). Ainsi, la Jamaïque a récemment introduit un programme national, *Fresh Start Jamaica* (Nouveau départ Jamaïque) pour favoriser les changements de comportements positifs et influencer sur les valeurs fondamentales nationales.

40. Afin de lutter contre le niveau élevé continu de violence contre les femmes et les filles, la Jamaïque a adopté la loi de 2009 sur les infractions sexuelles, qui comporte de nouvelles dispositions quant à la répression du viol et des autres infractions sexuelles. Elle a aussi organisé des ateliers de formation et de sensibilisation destinés aux juges, aux responsables de l'application des lois et aux procureurs, enseignants, travailleurs sanitaires et sociaux, enfin, aux journalistes, avec une assistance technique du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme et du Fonds des Nations Unies pour la population, à titre de participant au projet « Renforcer l'imputabilité de l'État et l'action communautaire pour mettre fin à la violence sexiste dans les Caraïbes ».

41. La Jamaïque s'est engagée à faire respecter efficacement les lois existantes, à faire passer en priorité l'application de la législation en instance, à contrôler et à évaluer l'efficacité de la répression et des programmes destinés à prévenir et à réparer la violence sexuelle. Dans le cadre de ses efforts en cours pour éliminer la discrimination fondée sur le sexe, elle est même allée jusqu'à instaurer une unité masculine au sein du Bureau des affaires féminines en 2009.

42. La Jamaïque continue à renforcer les capacités des femmes dans les communautés tant urbaines que rurales; de plus, elle a déployé tous les efforts possibles pour répondre aux besoins des femmes rurales, notamment en veillant à leur représentation à tous les échelons des organisations qui participent au développement et à la planification. Afin de s'attaquer à la discrimination à l'encontre des femmes dans la vie publique, la Jamaïque a conclu des partenariats avec plusieurs organisations locales et internationales, dont le Fonds des Nations Unies pour la démocratie, afin de pour mettre en œuvre des programmes dans ce domaine.

43. **M. Habib** (Liban) dit que la paix constitue une condition préalable pour mettre en œuvre la Déclaration de Beijing et atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. Il appelle l'attention sur les femmes qui vivent sous une occupation étrangère; il souligne aussi la nécessité de préserver leurs droits inaliénables et de réprimer toutes les violations de ces droits. Les gouvernements et le secteur privé sont de plus en plus conscients de ce que l'autonomisation des femmes a une incidence importante sur la productivité de la société et sur le développement économique. Une société ne peut

donner le maximum de ses possibilités économiques sociales que si ses femmes et ses hommes jouissent de droits égaux. L'égalité des sexes est aussi un moyen fondamental de parvenir au développement durable, à la paix et à la sécurité. Le Liban considère qu'il faut intégrer l'égalité dans toutes les activités des Nations Unies; il a recommandé la création de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme, qui contribuera, entre autres, à rationaliser les décisions au sein de l'Organisation en matière de condition féminine.

44. En dépit des progrès réalisés pour éliminer la violence la discrimination à l'égard des femmes, de nombreux défis restent à relever. Les statistiques révèlent que, par suite de la discrimination fondée sur le sexe, on refuse à beaucoup de jeunes filles l'accès aux vaccinations, à l'éducation et aux soins de santé; de plus, les personnes de sexe féminin âgées de 15 à 44 ans ont plus de chances d'être mutilées ou tuées par des hommes par suite d'une guerre, d'un cancer, ou d'un accident de la circulation. Il convient de multiplier les efforts accomplis pour confronter les auteurs d'actes de violence contre des femmes et faire droit à leurs victimes. Le Liban, en outre, appuie fortement la campagne menée par le Secrétaire général pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes d'ici à 2015.

45. Lutter contre la violence faite aux femmes est une priorité du Gouvernement du Liban, qui a récemment adopté une législation qui considère toutes les formes de violence familiale comme des infractions pénales et traduit leurs auteurs devant la justice. D'ailleurs, ce gouvernement a créé une unité spéciale afin de lutter contre cette violence, protéger ses victimes et les réinsérer dans la société.

46. Le Liban estime que l'instruction des femmes et des filles constitue un outil essentiel de lutte contre la violence à l'égard des femmes, car elle autonomise ces dernières afin de leur permettre d'améliorer leur société. Il convient de signaler, à cet égard, que la disparité entre les inscriptions de garçons et de filles dans les établissements scolaires s'amenuise: les pourcentages d'ensemble dans les écoles primaires au Liban ont atteint 97 % en 2005, dont 98 % de garçons et 94 % de filles.

47. **M<sup>me</sup> Kolontai** (Biélorus) dit que son pays est satisfait de l'institution d'ONU-Femmes. Elle espère que les élections pour former le conseil

d'administration de cet organe se tiendront prochainement. Le Conseil des droits de l'homme joue un rôle important pour mettre fin à la discrimination à l'égard des femmes. Le Biélorus aimerait que le Conseil se penche sur la situation de ces dernières dans le cadre d'un examen universel périodique.

48. La violence à l'égard des femmes est une violation de leurs droits et de leurs libertés; c'est aussi une entrave au développement social et économique. La mise en œuvre par les États Membres et d'autres intéressés du Plan d'action mondial des Nations Unies pour la lutte contre la traite des personnes est un moyen de prévenir la violence à l'égard des femmes.

49. Le Biélorus a instauré un système d'établissements de services sociaux qui prêtent divers types d'aide aux victimes de violence à l'égard des femmes. Des travailleurs sociaux qui travaillent pour des organismes de soins de santé, d'enseignement et de répression reçoivent une formation complète afin d'aider des femmes victimes de violence. Des campagnes d'information et d'éducation du public visant à prévenir la violence familiale et la traite des femmes sont en cours.

50. Le Biélorus avait reçu la cote la plus élevée en matière d'égalité des sexes dans l'ancienne Union soviétique en raison des efforts accomplis par son gouvernement pour améliorer la législation nationale et inclure des normes juridiques internationales dans le droit de cette république. Ses femmes jouissent d'un accès égalitaire à l'instruction et à la formation professionnelle; par ailleurs, les programmes d'enseignement et les manuels scolaires ont été révisés pour qu'ils deviennent dépourvus de stéréotypes sexistes. Au Biélorus, le rapport entre les personnes de sexe féminin et celles de sexe masculin qui étudient dans des établissements d'enseignement supérieur est de 144 contre 100. De plus, ce pays compte parmi les 27 pays du monde qui ont atteint l'objectif relatif à la participation des femmes à la prise de décisions.

51. Certes, de grands progrès ont été accomplis dans le domaine des problèmes relatifs à la condition de la femme, ceux qui restent encore à résoudre comprennent les stéréotypes sexistes et la violence sexiste, en particulier contre des catégories vulnérables de femmes comme celles des minorités ethniques, des réfugiées, des migrantes et des demandeuses d'asile. Ces lacunes ont une incidence négative sur l'atteinte des objectifs du Millénaire pour le développement.

52. **M<sup>me</sup> Al-Suwaidi** (Émirats arabes unis) dit que les problèmes relatifs à la condition féminine sont au cœur de la politique de développement des Émirats arabes unis, surtout en ce qui a trait aux femmes vivant dans des régions rurales. La Constitution garantit aux femmes l'égalité [avec les hommes?] en matière d'emploi, de sécurité sociale, d'éducation, de soins de santé et dans d'autres domaines. Les Émirats arabes unis font leur possible pour mieux autonomiser les femmes; ils ont adopté une législation qui précise, entre autres, que les femmes ont droit à un congé de maternité et pour s'occuper de leurs enfants. Des mécanismes et des organismes nationaux destinés à promouvoir la condition des femmes ont aussi été créés; de plus, les objectifs du Millénaire pour le développement sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ont déjà été réalisés.

53. Des femmes participent au sein des Émirats arabes unis à la prise de décisions d'importance nationale aux échelons les plus élevés. Quatre d'entre elles sont membres du Parlement, et 22 % des membres du Conseil national fédéral sont de sexe féminin. En outre, des femmes représentent le pays à titre d'ambassadrices, dans des organismes des Nations Unies et au sein de l'Organisation mondiale du commerce. Les femmes constituent 66 % du personnel de la fonction publique, où elles occupent 30 % des postes à responsabilités. Elles sont aussi bien représentées dans les domaines de l'éducation, des forces armées et dans le secteur privé.

54. Les Émirats arabes unis ont mis en œuvre une stratégie nationale réussie pour lutter contre la traite des êtres humains et ils œuvrent pour lutter contre la violence à l'égard des femmes. Des tribunaux spécialisés de la famille ont été institués, outre les foyers pour femmes et enfants victimes de la traite et d'exploitation sexuelle.

55. **M<sup>me</sup> Barghouti** (Observatrice de Palestine) déclare qu'elle espérait pouvoir souligner des faits nouveaux positifs pour les Palestiniennes mais que cela lui est impossible. En effet, leur situation actuelle demeurant critique, elle exige que la communauté internationale prenne d'urgence des mesures. L'on ne peut séparer la myriade d'épreuves difficiles auxquelles les Palestiniennes sont confrontées, en raison de l'occupation israélienne, des problèmes qu'elles doivent régler à titre de femmes. La vie quotidienne dans les territoires palestiniens occupés, y compris Jérusalem-Est, s'est détériorée sous tous ses

aspects au cours de l'an passé, surtout du fait de l'occupation israélienne et du durcissement des politiques d'Israël envers la population. Les Palestiniennes ont porté le poids de la crise humanitaire désastreuse dans les territoires occupés, spécialement dans la bande de Gaza; de plus, elles ont été très touchées par les violations systématiques des droits de l'homme commises par Israël. Leurs droits à la vie, à reprendre possession de leurs maisons et de leurs biens, à l'alimentation, à des moyens de subsistance, au logement, à l'éducation, à la santé, à l'épanouissement et à circuler librement ont constamment été violés par Israël de la façon la plus violente et brutale possible. Des souffrances insupportables continuent à être infligées à des êtres humains dans la bande de Gaza par suite de l'agression militaire israélienne lancée en 2008, au cours de laquelle plus de 1 400 personnes (dont des centaines de femmes et d'enfants innocents) ont été brutalement tuées, et 5 500 ont été blessées. Les violations grossières des droits de l'homme commises contre des civils palestiniens par Israël ont aggravé les lourdes répercussions du blocus illégal actuel de Gaza. La condition des Palestiniennes des points de vue humanitaire, socio-économique et psychologique demeure donc très insatisfaisante.

56. La vie en Cisjordanie reste aussi intolérable. Entre autres, la construction de colonies illicites, le mur de l'apartheid, les démolitions de logements et la terreur exercée par le colonisateur contre les Palestiniens innocents continuent à entraîner des conséquences néfastes pour la promotion et l'autonomisation des Palestiniennes.

57. Depuis 1967, environ 25 % de la population totale palestinienne a été détenue. Certes, ce sont des hommes qui ont le plus souvent été incarcérés par Israël, mais ce sont les femmes qui assument les coûts sociaux, financiers et le surcroît de responsabilités nécessaires pour prendre soin de leur famille.

58. Toutes les Palestiniennes luttent pour vivre dans une Palestine indépendante, libre et démocratique, où elles pourront se consacrer davantage à leur promotion, leur égalité et leur autonomisation. Elles ne peuvent cependant parvenir seules à leurs buts. L'oratrice demande donc à la communauté internationale d'obliger Israël à mettre un terme à son occupation. C'est alors seulement que les Palestiniennes pourront réaliser le rêve auquel elles aspirent, et vivre dans un

État de Palestine qui leur soit propre, dont Jérusalem-Est serait la capitale.

59. *M. Tommo Monthe (Cameroun), Président, assume la présidence.*

60. **M. Christian** (Ghana) dit qu'un déséquilibre quant à la représentation des deux sexes dans les postes de décideurs et de gestion des conflits persiste à l'échelle mondiale. En outre, les femmes, constituent la majorité des pauvres et, dans certains pays, elles manquent d'accès aux ressources et du pouvoir d'agir sur elles, ce qui accroît leur vulnérabilité aux chocs économiques et sociaux. Par ailleurs, produire des statistiques fiables, exactes et en temps opportun, surtout ventilées par sexe, demeure un défi important à relever pour de nombreux pays.

61. Les femmes constituent environ 80 % de la population active informelle du Ghana dans les secteurs productifs et contrôlent plus de 50 % des entreprises du secteur informel. Toutefois, elles continuent à rencontrer des difficultés pour accéder au crédit, ce qui les empêche de contribuer pleinement au développement de l'économie de leur pays. Afin de remédier à cela, le Gouvernement a mis sur pied des programmes pour fournir aux femmes du microcrédit, des petits prêts et du matériel destiné à l'industrie agroalimentaire, et pour améliorer leurs capacités grâce à une formation et au partage d'informations.

62. Déterminé à s'occuper des violations des droits des femmes, le Ghana a ratifié un certain nombre de lois, notamment les lois sur la violence familiale et la traite des êtres humains, qui bannissent et punissent toutes les formes de violence et de traite, et des lois qui ont trait aux secours et à la réadaptation des victimes. Avec le soutien de ses partenaires pour le développement et de certains organismes des Nations Unies, le Ghana met en œuvre un plan national d'action sur la violence familiale et crée un secrétariat chargé de lutter contre la traite des êtres humains.

63. En outre, la participation de certaines femmes à la gouvernance et à la prise de décisions est encouragée par des programmes visant à soutenir et former des femmes qui se présentent aux élections de district mais aussi nationales. Afin que l'on accorde des ressources suffisantes pour résoudre les problèmes sexospécifiques, le Ghana encourage une budgétisation favorable à l'égalité des sexes dans les principaux ministères, services et organismes. Pour améliorer la prise de décisions fondées sur des données

d'observation en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes, le Gouvernement ghanéen recueille des données ventilées par sexe dans tous les districts. Pour que tout fonctionne le mieux possible, il doit augmenter la collaboration avec ses partenaires pour le développement, les donateurs et les parties intéressées, ainsi que l'appui technique et financier donné aux programmes gouvernementaux. Il faudrait envisager d'autres mécanismes de financement et partager des pratiques optimales.

64. Le Gouvernement ghanéen a aussi l'intention d'intensifier la défense de la cause des femmes et de sensibiliser plus la population aux droits de ces dernières. Il entend aussi lancer un réseau de femmes favorables à la paix et à la sécurité pour accroître le nombre des femmes qui occupent des postes de décideurs dans le pays. Il compte aussi faire construire deux nouveaux foyers à Accra, et d'autres dans tout le pays afin de protéger les femmes victimes.

65. Il y a une corrélation expresse entre l'élimination de la pauvreté, l'autonomisation des femmes, l'égalité des sexes et le développement socio-économique durable des nations. Ainsi, les activités d'une femme instruite et qualifiée, pouvant accéder à des ressources financières, ont une incidence directe sur la santé, la nutrition et les niveaux d'études de ses enfants. En conséquence, il est nécessaire d'augmenter la capacité et les ressources des gouvernements pour instaurer l'égalité des sexes dans tous les secteurs.

66. **M<sup>me</sup> Romulus** (Haïti) dit que même si 51,8 % des membres de la population haïtienne sont de sexe féminin et si, dans les centres urbains, il y a 100 femmes pour 86 hommes, la vie politique est toujours dominée par les hommes, si bien que la présence des femmes parmi les décideurs en Haïti est loin d'atteindre de 30 %. Cependant, parmi les efforts accomplis pour inverser cette situation, l'on a notamment donné des incitations financières aux partis politiques.

67. En ville comme à la campagne, les Haïtiennes ont une tâche trop lourde car elles prennent soin des membres de leur famille, souvent malgré leur pauvreté et leur chômage. Le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) a lancé un pressant appel pour que l'on donne aux Haïtiennes un accès prioritaire à des programmes de création d'emploi, au crédit, ainsi qu'à des possibilités de formation; il a aussi demandé que le système de

sécurité sociale haïtien soit plus axé sur les femmes. Avec l'appui de la Division de l'intégration et de la coopération économique, le Gouvernement haïtien s'est montré favorable à un soutien financier aux femmes entrepreneurs, notamment pour leur permettre d'envoyer leurs enfants à l'école.

68. Le séisme de janvier 2010 a créé de grandes tensions dans les zones rurales, où la sécurité alimentaire de plus de 500 000 personnes déplacées était menacée. Il a donc fallu étoffer des projets dans des zones non touchées par le tremblement de terre, en mettant l'accent sur la production intérieure d'aliments afin de réduire la dépendance du pays à l'égard des importations. La contribution apportée par les Haïtiennes est essentielle pour que l'on puisse s'acquitter de cette tâche.

69. Les femmes et les jeunes filles qui vivaient dans les camps des zones frappées par le séisme ont parfois été victimes de violence sexuelle. La police nationale haïtienne a réussi à limiter de pareils incidents, de concert avec la Mission de stabilisation des Nations Unies en Haïti (MINUSTAH). Le Ministère à la condition féminine et aux droits des femmes a lancé une vaste campagne de sensibilisation contre la violence sexuelle, surtout dans les régions frappées par le séisme, et il a envoyé une centaine d'agents dans des centres de logement de la capitale et en périphérie pour enquêter sur certains cas, afin: d'assurer à l'avenir une prévention, de soigner les victimes et de poursuivre les auteurs des actes dont il s'agit.

70. Des réformes visant à garantir le respect des droits des femmes et l'égalité des sexes ont été introduites dans le Code pénal. En 2005, on a changé la définition du viol, lequel est passé de la catégorie d'infraction contre la dignité à celle de crime contre la personne. Afin de lutter contre la peur de représailles des femmes victimes, de la part de leurs assaillants, le Ministère à la condition féminine a aussi lancé une campagne pour éliminer les stéréotypes sexistes dans les écoles et les médias.

71. **M. Abulhasan** (Koweït) dit que la Constitution koweïtienne énonce que toutes les personnes jouissent de droits et de devoirs égaux, quel que soit leur sexe, leur origine, leur langue ou leur religion et qu'elle garantit aussi des droits aux mères et aux enfants.

72. Les Koweïtiennes jouissent de beaucoup de liberté, particulièrement en ce qui a trait à leurs droits politiques et civils ainsi qu'en matière d'éducation; de

plus, elles occupent de nombreux postes de direction, y compris au niveau ministériel, et elles sont très bien placées dans le système judiciaire, le corps diplomatique, la police et les forces armées. Bien qu'aucun siège ne leur soit réservé au Parlement, les femmes constituent tout de même 8 % des parlementaires élus.

73. Dans le secteur privé, le Koweït a été classé au premier rang des pays du Golfe quant à la participation des femmes à la population active et à la vie économique. Des Koweïtiennes dirigent aussi des sociétés d'importance majeure. Assurer la participation active des femmes au sein de la société est fondamental. Le Koweït continuera d'œuvrer pour parvenir à cette fin; en outre, il cherchera toujours à faire sa part dans les organismes des Nations Unies qui s'intéressent à la condition de la femme.

74. **M. Mohamed** (Maldives) dit que l'autonomisation des femmes doit supposer une triple approche qui promeuve l'égalité dans les domaines économique, politique et social. Le progrès dans ces domaines est essentiel pour éliminer la pauvreté et le sous-développement.

75. La participation féminine à la population active des Maldives a presque doublé au cours des 20 dernières années, et cette évolution a permis au pays de supporter de grosses conflagrations économiques. Les Maldives continueront à élaborer des politiques destinées à instaurer les conditions de travail équitables et sûres, d'égalité salariale et d'égalité des chances en cas de promotion auxquelles tous les citoyens ont droit en vertu de la Constitution. Cependant, la discrimination, l'accès réduit au marché, l'augmentation de la vulnérabilité au crime et la perte des avantages sociaux conçus pour la famille persistent, entravant la participation des femmes aux enjeux du marché du travail.

76. Les femmes sont mal représentées au Parlement, ce qui se traduit par une carence de perspectives antisexistes. Les Maldives sont tout à fait d'accord pour encourager les femmes à participer aux activités de direction et de prise de décisions à tous les niveaux.

77. En 2009, le Parlement a souscrit à un appel mondial visant à mettre un terme à la violence contre les femmes, et il a adopté une résolution à ce sujet. Toutefois, des études ont prouvé qu'aux Maldives, une femme sur trois âgée de 15 à 49 ans a connu la violence physique ou sexuelle à un moment de leur

existence, notamment des sévices sexuels pendant leur enfance. Les Maldives ont très récemment voté une loi sur la violence familiale, qui a permis pour la première fois le suivi des cas. L'on prévoit trouver d'autres moyens tangibles de prévention, de protection et de traitement des victimes de violence et de la traite.

78. L'on manque de données en profondeur sur les besoins et la condition de la femme dans notre pays, cela se traduit par des politiques superficielles qui ont uniquement trait aux symptômes de la marginalisation, sans remonter à leurs causes. Nous invitons nos partenaires à collaborer avec les Maldives à la réalisation d'une étude de base dans laquelle l'on examinerait la condition sociale, économique, politique et juridique de la femme dans notre pays d'un point de vue qualitatif.

79. **M. Rakovskiy** (Fédération de Russie) dit que son pays se réjouit de la création d'ONU-Femmes et pense qu'il faudrait organiser les élections de son conseil d'administration de sorte qu'un tiers de ce conseil soit élu chaque année. La durée du mandat de chaque pays au conseil serait déterminée par tirage au sort. La Commission de la condition de la femme est une institution toute désignée pour accueillir un dialogue constructif sur la problématique hommes-femmes dans tous les États intéressés.

80. Le document où sont combinés les sixième et septième rapports périodiques de la Fédération de Russie a été examiné au cours de la quarante-sixième session du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes. Les observations finales du Comité sont en cours d'analyse par les ministères et les organismes pertinents.

81. Les mesures destinées à améliorer la condition des femmes dans la Fédération de Russie visent à surmonter les conséquences pour elles de la crise économique et financière mondiale. Aucun programme gouvernemental d'aide sociale n'a été aboli. Une large gamme de projets à vocation sociale tient compte des droits et des intérêts des femmes. La stratégie du Gouvernement en matière de développement socioéconomique à long terme et le cadre de la politique démographique comportent un élément relatif à la parité des sexes. Cela est normal, car au sein de la Fédération de Russie, les femmes ont traditionnellement occupé une position solide dans l'économie nationale.

82. **M<sup>me</sup> Al-Shehail** (Arabie saoudite) dit que l'Arabie saoudite s'est engagée à faire en sorte que les femmes jouent une part active dans la société; elle œuvre pour que leur promotion fasse partie intégrante d'un plan stratégique général compatible avec la charia, en particulier dans les domaines de l'éducation, de la santé, des services sociaux et du développement social. Plusieurs résolutions ont été adoptées afin d'accroître la participation des femmes dans la prise de décisions à l'échelle nationale. Entre-temps, des divisions ont été instituées dans tous les organes gouvernementaux pertinents afin de permettre aux femmes de jouer un rôle accru dans tous les domaines et de les préparer à occuper des postes appropriés. D'autres initiatives ont été prises afin de promouvoir l'égalité des sexes en ce qui concerne l'éducation, la santé, les services sociaux, ainsi qu'au sujet de l'avancement professionnel et de la retraite.

83. Le conseil des ministres saoudien a émis des directives et mis en œuvre des mesures pour consolider les progrès déjà accomplis par les femmes et ainsi permettre la réalisation d'un bond en avant prodigieux dans leur participation à la société. Des Saoudiennes participent aux travaux du conseil consultatif (la choura) et à des élections, notamment aux chambres de commerce et d'industrie. En outre, elles sont actives dans le milieu des affaires, dans les domaines du développement social et des médias; enfin, elles dirigent des ONG qui défendent les droits des femmes et des enfants, et œuvrent pour lutter contre la violence familiale.

84. **M<sup>me</sup> Adeyemi** (Nigéria) dit que son pays a placé les femmes au centre de son ordre du jour en matière de développement, en raison d'une volonté politique, d'un dialogue soutenu et d'une campagne d'information de la part du Ministère fédéral de la condition féminine et du développement social, de la société civile et des partenaires pour le développement. Le Nigéria a déployé des efforts pour lutter contre la morbidité et la mortalité de la mère et de l'enfant, le VIH/sida et la pauvreté, améliorer l'accès et le taux de rétention des filles à l'école, enfin, pour améliorer la participation des femmes à la gouvernance.

85. Le taux de mortalité maternelle a baissé de 1 500 pour 100 000 naissances vivantes en 2000, à 704 en 2003, et 545 en 2008. L'an dernier, 2 819 sages-femmes ont été formées et affectées à 652 établissements de soins de santé primaires reliés à 163 hôpitaux dans tout le pays. Un programme

d'intervention modèle relatif à des services de santé de qualité a été lancé en 2009 pour procurer des fournitures médicales essentielles et des ambulances aux établissements de soins de santé primaires des zones rurales. Le budget fédéral de 2010 contient des crédits pour soigner les fistules obstétricales et du matériel générateur de revenus destiné à l'autonomisation économique des malades souffrant d'une fistule. En 2010, le Gouvernement a approuvé la création de groupes de l'égalité des sexes dans tous ses ministères, services et organismes.

86. L'application intégrale de certaines conventions internationales et de certains instruments pour la promotion des femmes, comme la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, demeure un défi.

87. **M. Ang** (Singapour) dit que la façon de penser à Singapour est fondée sur la méritocratie. La possibilité pour un Singapourien d'avancer dans l'existence est fondée non sur la race, la religion, la famille, la classe sociale ou le sexe, mais uniquement sur le mérite; elle découle d'un dur labeur et des réalisations obtenues. Cela permet au pays d'obtenir que les postes de direction soient occupés par les meilleurs éléments possibles dans toute la société et de réduire le plus possible la discrimination, positive ou négative, à l'égard de toutes les catégories de personnes.

88. Singapour admet aussi l'importance de la parité des sexes. À titre de petite nation dont les seules ressources résident dans son peuple, elle prospère en permettant à chaque membre de la société, homme ou femme, de se développer pour atteindre le maximum de ses possibilités. La méritocratie et l'égalité des sexes sont compatibles. La meilleure façon d'assurer une véritable promotion de la femme, consiste pour le Gouvernement et la société à donner des chances égales à tous.

89. La Constitution garantit l'égalité de toutes les personnes devant la loi et interdit la discrimination pour quelque raison que ce soit. La charte des femmes, qui est appliquée depuis 1961, constitue le fondement juridique de l'égalité entre le mari et sa femme; elle sauvegarde les droits des femmes en ce qui a trait au mariage et au divorce. Le Code pénal protège les femmes et les filles contre la violence sexuelle et physique, et la loi sur l'emploi interdit la discrimination lors du recrutement, des promotions et dans les conditions d'emploi. Cette dernière prévoit

aussi des allocations de maternité et déclare illégal de licencier les travailleuses qui s'absentent durant leur congé de maternité.

90. La politique de Singapour en matière d'éducation prévoit l'égalité des chances pour les personnes des deux sexes dans les écoles et les établissements d'enseignement supérieur. Le taux d'alphabétisation des femmes a atteint un record historique 94,7 % en 2009. Les femmes constituent un peu plus de la moitié de la population estudiantine dans les universités du pays. Enfin, la représentation des femmes dans les cours traditionnellement fréquentés par des personnes de sexe masculin, comme ceux de génie et de sciences dures, a augmenté.

91. Les politiques gouvernementales ont donné de bons résultats car plus de femmes ont décidé qu'auparavant d'entrer dans la population active. En 2008, le taux de participation des personnes de sexe féminin dans cette population a atteint 55,6 % et 57,7 % pour les femmes mariées. Le nombre accru de familles à double revenu a réduit la dépendance financière des femmes envers leur mari. L'écart entre les revenus des hommes et des femmes se rétrécit à Singapour, surtout dans le cas des femmes les plus jeunes et les plus instruites. Faire évoluer les mentalités et le comportement pour s'occuper efficacement des questions de discrimination sur les lieux de travail constitue un défi. En 2006, l'Alliance tripartite pour l'instauration de pratiques équitables dans l'emploi a été constituée pour sensibiliser la population à l'intérêt des pratiques équitables et responsables en matière d'emploi et faciliter ainsi l'adoption de telles pratiques par les employeurs. Plus de mille organismes ont alors signé l'engagement des employeurs de recourir à des pratiques équitables en matière d'emploi.

92. Des femmes ont aussi accédé à des postes de décideurs. Il y a désormais six secrétaires permanentes de sexe féminin dans la fonction publique au lieu d'une, seulement, en 2001. Vingt-deux membres du Parlement sur quatre-vingt-douze sont des femmes. La première femme ministre à part entière a été nommée en mai 2009.

93. **M<sup>me</sup> Kavun** (Ukraine) dit que l'Ukraine considère l'égalité des sexes, l'intégration d'une démarche antisexiste et la promotion des femmes comme la clef de la démocratie et du développement, aussi se réjouit-elle de la participation des Nations

Unies aux efforts pour y parvenir. L'Ukraine a fait des progrès substantiels pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, et sa politique en faveur de l'égalité des sexes fait désormais partie intégrante de la politique de cet État. Une loi visant à garantir des chances et des droits égaux pour les femmes et les hommes a été adoptée en 2005. Par ailleurs, la représentante chargée des droits des enfants, de l'égalité et de la non-discrimination est entrée en fonction au bureau de l'ombudsman en 2010. La sensibilité du public aux questions féminines s'est aussi accrue. C'est d'ailleurs ce que reflète le rapport sur l'application de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes présenté par l'Ukraine, à Genève, en janvier 2010.

94. Certes, la cote accordée à l'Ukraine par le Forum économique mondial en matière d'égalité des sexes baisse, puisque ce pays se trouve à la 113<sup>e</sup> place quant à la participation des femmes dans ses organes législatifs. Afin de remédier à cette situation, il a été décidé que le rapport entre les femmes et les hommes pour les membres Parlement, les cadres supérieurs et les fonctionnaires ne devait pas être inférieur à 30/70. Les autres défis ont consisté à perfectionner les statistiques sur les personnes des deux sexes et à lutter contre les stéréotypes sexistes. Un projet de document sur la période qui s'écoulera jusqu'en 2016 a été préparé à titre de base destinée à garantir l'égalité des droits et des chances. Le Gouvernement ukrainien pense que ses objectifs en matière d'égalité des sexes sont réalistes et peuvent être atteints; aussi, continuera-t-il à œuvrer pour y parvenir.

95. **M<sup>me</sup> Horsington** (Australie), prenant la parole au nom de l'Australie, du Canada et de la Nouvelle-Zélande, dit que ces pays réaffirment leur engagement inébranlable à promouvoir l'égalité des sexes et à autonomiser les femmes. À leur avis, la Déclaration et Programme d'action de Beijing, en vigueur depuis 15 ans, demeure l'instrument essentiel pour parvenir à cette fin.

96. L'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes n'étaient pas seulement des objectifs en soi, mais aussi un moyen essentiel d'atteindre tous les objectifs du Millénaire pour le développement. Des progrès ont été faits en direction de l'égalité des sexes au cours de la dernière décennie, mais il n'y a pas de région du monde où les femmes jouissent pleinement de droits égaux à ceux des hommes. Les pays, que

l'oratrice représente, accueillent avec satisfaction la création d'ONU-Femmes et la nomination de M<sup>me</sup> Bachelet à la tête de cet organisme. Ils applaudissent aussi à l'institution par le Conseil des droits de l'homme du nouveau Groupe de travail sur la discrimination à l'égard des femmes en droit et en pratique, car ce dernier peut fournir aux États un suivi et des conseils sur mesure.

97. Les répercussions des lois, des politiques et des pratiques discriminatoires ont été prouvée par le nombre anormalement élevé de femmes qui continuent à mourir de causes évitables au cours d'une grossesse et d'un accouchement. L'on est satisfait de la volonté politique manifestée quant à la mortalité et la morbidité maternelle au cours des 12 derniers mois, mais il faut maintenant que cette volonté se concrétise.

98. Les récents viols massifs, survenus en juillet et en août 2010 dans la partie orientale de la République démocratique du Congo, sont tout à fait inacceptables. Ils constituent un rappel brutal du travail qui reste à faire pour que la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité et ses résolutions connexes soient pleinement appliquées. L'on ne saurait tolérer l'impunité de ces viols, et leurs auteurs doivent être traduits en justice. Il faut protéger les droits des femmes dans les situations de conflit, et ces dernières doivent être en mesure de participer pleinement à la prévention des conflits et à la consolidation de la paix. L'Australie s'est engagée à élaborer un plan d'action national relatif aux femmes, à la paix et à la sécurité, et le Canada a récemment lancé son propre plan d'action. L'Australie, le Canada et la Nouvelle-Zélande prient tous les États Membres de s'engager à prendre des dispositions concrètes, limitées dans le temps et mesurables pour faire en sorte que les principes de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité deviennent une réalité.

*La séance est levée à 18 h 10.*